

FAITS DIVERS/JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

PK 68 : une embardée fait deux morts

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

L'EMBARDÉE d'un véhicule de type pick-up a fait deux morts jeudi dernier

vers 19 heures à la hauteur du PK 68, sur la Nationale 1. Les victimes sont un militaire de l'armée de l'air et une dame dont les identités n'ont pas été communiquées. Selon les témoins du drame,

le conducteur du pick-up, en apparence en état d'ébriété, aurait tenté de doubler un semi-remorque à l'amorce d'un grand virage. Malheureusement, il a perdu le contrôle de l'engin. Lequel a effectué plusieurs tonneaux, avant de se mobiliser violemment contre le bas-côté. En dehors des deux morts enregistrés, on dénombre aussi plusieurs blessés graves parmi ceux qui avaient pris place à bord du véhicule sinistré. Ils ont immédiatement été évacués à l'Hôpital d'instruction des armées Omar-Bongo-Ondimba de Mélen, pour leur prise en charge.

Nous y reviendrons.



Photo: Abel Eyeghe

Un instantané du drame.

Session criminelle ordinaire: 7 ans et 10 ans pour des violeurs en réunion



Photo: GRM

Ntoutoume Mezui et Willy Bello.

G.R.M
Libreville/Gabon

NTOUTOUME Mezui et son ami Willy Bello ont été dernièrement reconnus coupables de viol en réunion commis sur F.M. par la Cour criminelle.

Les faits remontent dans la nuit du 1er octobre 2015. Ce jour-là, les deux copains avaient entraîné leur victime, - une ancienne copine de Bello -, à l'école publique de Belle-vue 1. Puis, sous l'effet de la drogue, ils ont sexuellement abusé d'elle à tour de rôle. Interrogé après son interpellation, l'ex-petit ami en question va avouer son acte commis en compagnie de son ami, sous la menace d'une arme blanche. Après son audition par le juge d'instruction le 19 octobre 2015, il était écroué à la prison centrale de Libreville. Quelques mois après, Ntoutoume Mezui était appréhendé à son tour. A la barre, Willy Bello a reconnu

avoir obligé F.M. à avoir des rapports sexuels avec lui. Puis, avec son ami. Dans ses réquisitions, Brice Pambou Lingombe, représentant le parquet général, a estimé qu'il y a constitution de crime de viol en réunion avec menace d'une arme blanche contre les accusés. Aussi, a-t-il requis la peine de 10 ans de réclusion criminelle contre les deux violeurs. De son côté, l'avocat commis d'office à la défense des accusés, Me Aymérie Nzenge Allogo, a plaidé non-coupable pour toutes les charges pesant sur ses clients. Estimant qu'aucune démonstration n'a été faite quant à la culpabilité de Ntoutoume Mezui et Willy Bello. Et si la culpabilité de ces derniers était retenue, que la peine couvre la durée de leur détention. In fine, reconnus coupables du crime de viol en réunion, Ntoutoume Mezui et Willy Bello ont respectivement écopé de 10 ans et 7 ans de réclusion criminelle.

Lastoursville: il coupe le nez de sa compagne avec les dents

D.M
Koula-Moutou/Gabon

UN autre cas de violences faites aux femmes vient de se terminer mal à Lastoursville, le chef-lieu du département de Mulundu. Au cours d'une altercation avec son concubin, Carine Vanda Ngong Ipourposso s'en est tirée avec le nez sectionné. C'est l'œuvre de son compagnon Franck Bali Libeghon, agent à la Société des bois de Koula-Moutou (SBK) qui a été arrêté, puis écroué à la prison de Koula-Moutou, au sortir de son audition chez le juge d'instruction.

Une source proche du dossier indique que le couple était connu par les habitants de Mikouyi, une bourgade du canton Ogooué aval, comme étant des personnes à palabres. En effet, c'est au cours d'une énième bagarre déclenchée dans un troquet de Lastoursville tenu par Carine que cette dernière a été gravement blessée au nez. D'après les témoins de la scène, après avoir pris un verre de trop, Franck Bali Libeghon aurait soudainement reproché à sa concubine la présence de



Photo: D.M

Franck Bali Libeghon médite sur ses agissements en prison.

leur enfant de deux ans au bar. Un reproche qui n'aurait pas du tout plu à la gérante, qui se serait alors mise à élever la voix. Puis, de violents coups ont suivi. Dans la confusion, l'homme n'aurait pas hésité à mordre le nez de la dame et d'en couper un bout. Pis, après son acte, il aurait pris la fuite avec l'enfant. Après une plainte déposée

par la victime à la brigade de gendarmerie centre de Lastoursville, le mis en cause a été interpellé. Pendant ce temps, Carine Vanda Ngong Ipourposso a rallié Libreville, pour une meilleure prise en charge. Aux dernières nouvelles, la première intervention chirurgicale se serait déroulée avec succès.